

Suppressions d'emplois Réorganisations

Dans tous les services : **STOP !**

Suite à la médiatisation de la crise sociale, deux séances de négociation sont prévues les 21 novembre et 14 décembre ■ Cette négociation ne concerne que la distribution ■ Cela ne peut plus durer : il faut imposer l'arrêt des suppressions d'emplois dans toute l'entreprise !

★ **Les chiffres qui parlent, les chiffres qui font mal !**

- 7600 emplois supprimés en 2015, c'est plus de 4 emplois supprimés par heure
- La même année, 4700 emplois en Intérim et 15000 CDD (d'une durée de plus d'un mois)

Cette hémorragie qui désorganise et déstructure les services, qui met le personnel en stress et en souffrance, l'inquiète pour son avenir, doit cesser !

Ces chiffres sont la preuve que l'entreprise prépare des réorganisations d'ampleur, en les anticipant avec un recrutement massif de personnel précaire qui sera mis à la porte le moment venu !

Il est possible de recruter en CDI tous les intérimaires, CDD et sous-traitants qui travaillent avec nous !

★ **Le 21 novembre, nous voulons des réponses !**

- La première plénière a lieu le 21 novembre : nous voulons des réponses concrètes.
- Pas de grand dialogue "bla-bla", pas "d'accord-cadre" qui renverrait tout au niveau local.

Ce que nous vivons dans tous les services nécessite une première grève nationale et unitaire. Le manque d'effectifs doit rassembler toutes les fédérations syndicales !

**Sans réponse concrète le 21 novembre, c'est que le Siège fait la sourde oreille
Il sera alors nécessaire d'agir. Sans attendre la plénière suivante !**

L'emploi : toutes les branches devraient être concernées ! Et ce n'est pas le cas...

Le 26 octobre, le Siège a affirmé avoir satisfait la demande des syndicats d'ouvrir une négociation pour toutes les branches. Faux !

La négociation va s'ouvrir à la distribution mais les Pics et les PFC n'y sont pas !

Ensuite, pour le Réseau et les Centres financiers, la direction n'a fait que rappeler les accords déjà signés (conseillers bancaires, chargés de clientèle du Réseau, management commercial, métiers et parcours profes-

sionnels des conseillers bancaires, métiers bancaires des centres financiers). Et quoi d'autre ? : « *Un bilan en novembre de la mise en œuvre des accords signés au Réseau, une négociation sur les conditions de travail des conseillers bancaires (débutée en février !) et sur l'accompagnement de la mise en place des futures directions du Réseau* ».

Donc, rien sur le fond ! Et les services supports ou directions nationales ne sont même pas cités !

Sinon, ne cherchez pas le mot emploi : toutes branches confondues, il n'y est pas !



◆ LES CENTRES FINANCIERS

Lors du lancement du plan stratégique en 2013, nos patrons ne cessaient de répéter que La Banque Postale devait sauver La Poste d'un prétendu déclin et les objectifs en termes de résultats étaient pour le moins ambitieux. Trois ans plus tard, on est loin du compte.

La direction peut invoquer un contexte défavorable pour expliquer ses contreperformances, mais il existe d'autres explications : le manque de moyens humains !

Les réorganisations s'enchaînent et derrière les discours relatifs à la « satisfaction client », toutes n'ont qu'un objectif : détruire des emplois. Du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2015, 1 431 emplois ont été supprimés dans les fonctions d'exécution : près de 15 % des effectifs ! Cette situation est d'autant

plus désastreuse que la grande réorganisation appelée « Excello » n'en est qu'à ses prémices.

Ce projet a pour but de spécialiser les 21 centres de métropole et les 4 centres des DOM sur certaines activités. La mutualisation des tâches qui en découle vise à dégager des gains de productivité et à supprimer des effectifs. Pas suffisant pour la direction : voilà la deuxième lame, OTT (organisation du temps de travail). OTT a pour but de nous faire bosser plus tard, plus souvent le samedi et réduire les repos de cycle.

Les collègues n'en peuvent plus et l'absentéisme a progressé, sur la même période 2013-2015, dans les mêmes ordres de grandeur que le nombre de suppressions d'emplois. Ainsi, l'absentéisme pour maladie a bondi de 12 % sur cette période !

◆ LA BRANCHE COURRIER-COLIS

Le schéma industriel de la branche prépare des bouleversements d'ampleur : il vise à regrouper tous les produits (lettre, Eco, colis, IP, Presse...) au sein de plates-formes uniques « multi-services ». Il va en découler fermetures, fusions et regroupements de sites (PPDC, PDC, Agences coliposte...).

Les agents de la maison-mère, mais aussi des filiales, travailleront sur les mêmes sites mais avec plusieurs métiers. Ce schéma s'appuie, dans le discours, sur la croissance du colis et son corollaire, le J+1. Or, ce schéma industriel n'a pas de rapport avec le colis.

Des brigades de tri général des tournées devraient officier dans ces plates-formes

installées dans les grandes villes, y compris pour les tournées « rurales » ou éloignées de la plate-forme.

Un tel procédé permettrait de fermer nombre de PDC - supprimant ainsi tout encadrement - et de mettre en place une distribution par « sacoches » : tournée préparée, plus de tri général pour le facteur et donc prise de service tardive. D'où le régime de travail avec la méridienne...

La direction a déjà anticipé ce schéma directeur en multipliant Intérim, CDIs intérimaires, appel à des Groupements d'Employeur en Logistique (GEL)... et l'arsenal des CDD. Entre fin 2013 et fin 2015, plus de 5000 emplois ont disparu dans la branche !

◆ AU RESEAU

Au Réseau, La Poste a trouvé une solution simple pour supprimer des emplois en masse, il suffit de fermer des bureaux ! Pour cette année, 250 bureaux ont été fermés ou vont l'être. Les directions parlent de « transformation » mais personne n'est dupe : à la place du bureau, apparaît le relais Poste géré par un commerçant, ou une activité Courrier dans une supérette.

D'autres communes se voient imposer des réductions d'horaires drastiques, ce qui permettra plus tard de leur expliquer que le taux de fréquentation baisse !

Sur fond de concept purement bancaire, le futur réseau nécessaire à la Banque postale a été évalué à 2800 « agences ». De nombreuses directions évoquent un tiers

des bureaux qui pourraient disparaître.

Pour justifier des fermetures massives de bureaux de poste, le Siège s'appuie sur des baisses de fréquentation qui sont contestées par de nombreux élus et usagers, bien mieux placés pour en parler !

Au Réseau aussi, on anticipe les réorganisations en laissant des emplois vacants et en recrutant intérimaires et CDD. D'ailleurs, un accord sur les « Moyens de Remplacement » est actuellement dans les tuyaux. Il prévoirait purement et simplement la suppression des agents et chefs d'établissements rouleur-ses, soit plus de 2 000 personnes !

Bizarrement, La Poste, lors de la grand-messe du 26 octobre, n'a pas communiqué sur cet accord !

◆ LES SERVICES SUPPORTS, LES DIRECTIONS...

On savait que la Poste voulait supprimer un tiers des emplois dans les CSRH. Déjà, des demandes RH sont externalisées vers les « utilisateurs » avec la numérisation des documents nécessaires aux prestations d'action sociale. Une seconde étape va concerner tous les services supports RH en généralisant la numérisation des absences avec GTM (Gestion des temps mutualisés), fusion de « MaBoxRH » et « MonEspaceRH ».

Ce mode de gestion a déjà pour conséquence de générer du travail supplémentaire pour la hiérarchie, interface entre l'agent et le CSRH, sans que la qualité soit au rendez-vous pour les utilisateur-trices.

Dans d'autres services, les « coûts de structures » sont dans la ligner de mire. Au sein de la DSEM (maintenance du Réseau), un tiers des antennes va fermer ; les techniciens seront rattachés aux « ATM-centre ». D'une pierre deux coups : suppressions d'emplois de cadres reclassés sur des postes de ... techniciens. Et ce n'est pas fini : la suppression de directions (DSCC, DR) est maintenant sur la table comme est évoquée la création de six « villages » régionaux, gérant à distance toutes les « antennes RH ». Tout est réuni pour dégrader la qualité et aggraver les conditions de travail dans tous ces services !

Sans réponse concrète le 21 novembre, il sera nécessaire d'agir avant le rendez-vous suivant du 14 décembre !